

ROSIERES-EN-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle

Date convocation : 15 septembre 2011
Date d'affichage : 22 septembre 2011

Séance extraordinaire du 19 septembre 2011

L'an deux mil onze, et le quinze septembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : Frédéric ANDRÉ, Eric CLAUDOT, Dominique CHAUMONT, Jean-Pierre TELLIEZ, Rita COLLIGNON, Eliane VINCENT et Pierrette VERBEKE.

Absents excusés : Hervé AUBRIOT, Joëlle TELLIEZ, Patricia WARKEN

Madame Rita COLLIGNON a été nommée secrétaire de séance

Procurations : Madame WARKEN à Monsieur ANDRE, Madame TELLIEZ Joëlle à Monsieur TELLIEZ Jean-Pierre

26/11- ACQUISITION AMIABLE D'IMMEUBLES

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les terrains bâtis parcelles AA95 et AA96 sont à vendre. Ces terrains sont situés au centre du bourg, reliant en leur milieu les rues «Des Jardins» et «Sagonale». Ils font l'objet de la création d'un emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune pour un projet d'aménagement d'un espace public central.

Vu l'article L 111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier,

Vu l'estimation faite par le service de la direction générale des finances publiques de Meurthe et Moselle,

Vu la situation unique et privilégiée de ces terrains dans le bourg principal de la commune favorable pour un projet d'aménagement d'un espace public,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal de Rosières-en-Haye :

- Décide de se porter acquéreur des parcelles AA95 pour une surface de 15,27 ares et AA96 pour une surface de 8,62ares soit un total de 23,89ares au prix de vente de 120 000 euros et 4955 euros de frais à la charge de la commune, ainsi que les frais de rédaction des actes.

- Donne pouvoir à Mme Isabelle PIERSON pour rédiger les actes.

- Autorise le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires, dont l'acte notarial, pour aboutir à l'acquisition de ces immeubles.

Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération : 9 (9 pour)

27/11- MODIFICATION BUDGETAIRE POUR ACQUISITION D IMMEUBLES

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu la délibération relative à l'acquisition des parcelles AA95 et AA96 au prix de 120 000 € + 4 955 € de frais,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la modification du budget primitif 2011 comme suit :

Section d'investissement - Dépenses :

- Augmentation du Chapitre 21 : Article 2115 - Terrains bâtis - : + 125 000 €

- Diminution du Chapitre 23 : Article 2313 - Constructions - : - 125 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative budgétaire proposée par le Maire.

Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération : 9 (9 pour)

28/11- CCVME : commission intercommunale des impôts directs

L'article 34 de la 4^e loi de finances rectificative pour 2010, qui fixe les modalités de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels engagée en 2012, a rendu obligatoire la création de commissions intercommunales des impôts directs (CIID) dans les communautés levant l'ancienne TPU,

Le conseil municipal de Rosières-en-haye, informé, propose, à la communauté de communes des Vals de Moselle et de l'Esch pour dresser la liste des membres potentiels de la CIID, les personnes suivantes :

- Patricia WARKEN, domiciliée 30 rue Sagonale à ROSIERES EN HAYE
- Dominique CHAUMONT, domicilié 34 rue Sagonale à ROSIERES EN HAYE
- Pierrette VERBEKE, domiciliée Les 4 vents à ROSIERES EN HAYE
- Claude HANRION, domicilié 59 rue des Ardennes à ROSIERES EN HAYE

Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération : 9 (9 pour)

SECURITE : RUE SAGONALE

Les travaux sur la centrale entraînent un accroissement de la circulation Rue Sagonale, le matin dans le sens montant et le soir dans le sens descendant. Les mesures de vitesses réalisées du 11 au 18 septembre 2011 confirment les excès de vitesses et le nombre important de véhicules.

Au cours de la réunion avec les représentants de la DDT, la gendarmerie et le représentant d'EDF EN, plusieurs solutions ont été évoquées.

La seule solution légale et la moins pénalisante pour les habitants consiste à placer un rétrécissement avec feux alternatifs afin de réduire la voie de circulation, et ainsi faire ralentir les véhicules.

Cette solution permettra également de tester une possibilité de futurs aménagements de la rue Sagonale.

La société EDF EN consciente que l'augmentation de la circulation est liée au chantier de la centrale accepte de prendre en charge financièrement et matériellement l'installation du dispositif.

La commune demande les autorisations de voiries au département.

7 voix pour 2 contre

Pour copie Conforme,
Le Maire, Claude HANRION